

## HAUTE-COUR TAHITIENNE — HAAVA RAA RAHI TAHITI.

Liste des décisions des Conseils de districts qui seront soumises à l'homologation de la Haute-Cour tahitienne le 3 décembre 1898, à 2 heures de l'après-midi, conformément à l'article 3 § 6 de la loi du 28 mars 1866.

Nanai raa o te mau faataa raa a te mau Apoo raa mataeinaa te tuu hia i mua i te aro o te Haava raa rahi tahiti ia haamana hia, i te 3 no titema 1898, i te hora 2 i te ahiahi, mai te au i te irava 3 § 6 no te ture no te 28 no mati 1866.

Numéros de procès.	Conseils de districts qui ont rendu les décisions.	Dates des décisions.	Noms des parties.	Objet du litige.
453	Faite.	27 nov. 1898.	Tetumu a Tapi, contre : Tarua a Teiho.	Terre Parakao (partie).
454	id.	id.	Louis Mohi a Tara, contre : Marereani a Tapuragi.	Terre Vaimanihi.
455	id.	43 avril 1898.	Damas Maru a Maifano, contre : Taharagi a Teanuanoa.	Terre Tao (partie).
456	id.	id.	Damas Maru a Maifano, contre : Egabua a Tohikara.	Terre Tao (partie).
457	id.	id.	Damas Maru a Maifano, contre : Arikitu a Tetaura.	Terre Mahuta (partie).
458	id.	14 avril 1898.	Tehiki a Tarua, contre : Hiva a Teura et Pofatu a Maul Enoha.	Terre Peruhe (partie).
459	id.	id.	Tepeva a Tepeva, contre : Mataitupu a Tnoo.	Terre Matavera (partie).
460	id.	16 août 1897.	Avehe a Parepare, Tava a Tereani, Garue Tuora a Maibehe, Higo a Garue a Tuora a Maibehe.	Terre Hopatae.
461	Makatea.	4 juin 1898.	Fauura a Teata, contre : Tane a Hoho, Maae a Hoho, Fauura a Hoho, Teotahi a Teata a Hoho, Metua a Hoho, Teata a Hoho.	Partage de la terre Taa.
467	Hitiia.	27 juillet 1891.	Maui a Ape, contre : Tetuaiteroi a Tau a Virau.	Terres Moheha, Ta para-raati, Temaire Taurapirae, Papaniti et vallées Tautatuu, Tiera, Hamutitua et parcelles qui en dépendent.
469	Apataki.	30 mai 1898.	Tepura a Tenohu, contre : Mauarituae a Taaahu.	Partage des terres Tapiriama et Itiritarinoa.
470	Tautira.	4 octobre 1898.	Teirihia a Hitimsue (épouse Narii), contre : Naraievara a Teraiamano.	Partage de la terre Tehoro-sio.
471	Papara (pour Matalea.)	30 juillet 1888.	Teiva a Manoa, contre : Terititahi a Ueva.	Limites de la terre Atitaha.
472	Fanhora (Anaa)	30 mai 1898.	Hakamoe a Teahaga, contre : Benea a Marato.	
473	id.	id.	Les mêmes,	Terres Tehoru, Tehoeinatieru, Fagataruru, Tsputotou, Hopukia, Tepehemo' Naha, Kiri, Tei-rumshero.

## NOMINATIONS, MUTATIONS, MOUVEMENTS

Par arrêtés du Gouverneur en date du 22 novembre 1898, pris sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, ont été accordées :

1° au sieur Teha a Paoaa, dispense d'âge, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Averia a Hoata ;

2° à la demoiselle Fakahotu Turuatea a Maifano, dispense d'âge, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Tuatini a Tehei ;

3° Au sieur Tuatini a Puta a Fareaua, dispense d'âge, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Fakahotu Turuatea a Maifano ;

4° Au sieur Taura a Taihia, dispense de la production de son acte de naissance, à l'effet de contracter mariage avec la demoiselle Tevahinetuihau ;

5° A la dame Tavi a Faniupa a Nou, dispense de la production de l'acte de décès de sa mère, à l'effet de contracter mariage avec le sieur Lehartel, Hippolyte.

Par décision du Gouverneur en date du 23 novembre 1898 le sieur Teuira a Temariauma, agent de police à Puen, a été licencié de son emploi.

Par décision du Gouverneur en date du 24 novembre 1898, le sieur Oruehau a Teahu a été nommé agent de police à Papara, chargé de la distribution de la correspondance.

Par décision de M. le Gouverneur en date du 24 novembre 1898, prise sur la proposition du Chef du Service Judiciaire, a été approuvée la décision de l'Administrateur des Gambier en date du 24 septembre 1898, nommant le mutui-chef Teakarotu greffier *ad hoc* pour la prestation de serment du gendarme Marin.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## AVIS ET COMMUNICATIONS

## CHAMBRE D'AGRICULTURE

## Avis aux Agriculteurs.

La Chambre d'agriculture a l'honneur d'aviser MM. les Agriculteurs, qu'à partir du 20 octobre 1898, elle tiendra à la disposition des personnes qui en feront la demande, et sur leur simple déclaration que *les trous sont déjà creusés*, des cacaoyers en caisses, jusqu'à concurrence de 5,000 arbres pour cette saison.

Le Président de la Chambre d'agriculture,  
A. GOUPIL.

## Parau faaite i te feia faaapu.

Te faaite atu nei te Apooraa i nia iho i te mau ohipa faaapu, ia ratou i te mau taata faaapu atoa, e ei te 20 no atopa 1898 i mua nei e haamata hia'i te horoa'tu na te feia e ani mai, e o tei faaite mai e e *ua oti te mau apoo i te 6 hia, i te ohi cacaoyer* i roto i te afata, e tae noa'tu i te roaa raa te 5,000 o te tumu no teie anotau.

Te Peretiteni  
o te Apooraa no te mau ohipa faaapu,  
A. GOUPIL.